

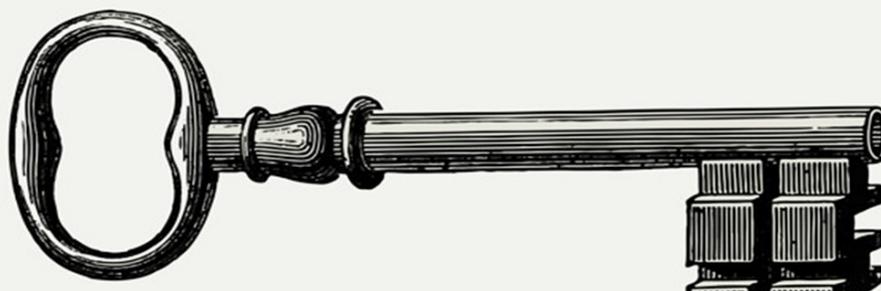


CULTIVONS LES RÉUSSITES

—— SAINT JEAN DE MONTS ——

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA RECHERCHE DE STAGE

**3ème EA « découverte des métiers »
2021 / 2022**



Maison Familiale Rurale La Rivière 48 rue de la Chesselière, 85160 – ST JEAN DE MONTS

☎ 02 51 58 22 70 – ✉ mfr.st-jean-monts@mfr.asso.fr

3ème EA

Année scolaire 2021 - 2022

	Aout 2021	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Decembre 2021	Janvier 2022	Fevrier 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Jun 2022	Juillet 2022
01 D	01 Me	01 V	01 L	01 Me	01 Me	01 M	01 M	01 M	01 V	01 Me	01 Me	01 V
02 L	02 J		02 M	02 J	02 J	02 Me	02 Me	02 Me	02 L	02 L	02 J	
03 M	03 V		03 Me	03 V	03 V	03 J	03 J	03 J	03 M	03 M	03 V	
04 Me		04 L	04 J	04 M	04 M	04 V	04 V	04 V	04 L	04 Me		04 L
05 J		05 M	05 V	05 Me	05 Me				05 M	05 J		05 M
06 V		06 L	06 Me	06 J	06 L	06 J			06 Me	06 V		06 Me
09 L		07 M	07 J	07 V	07 M	07 V	07 L	07 L	07 J	07 M	07 M	07 J
10 M		08 Me	08 V	08 L	08 Me	08 M	08 M	08 M	08 V	08 Me	08 Me	08 V
11 Me		09 J		09 M	09 J	09 M	09 Me	09 Me		09 L	09 J	
12 J		10 V	10 Me	10 Me	10 V	10 L	10 J	10 J	10 L	10 M	10 V	
13 V	13 L		11 J	11 M	11 M	11 M	11 V	11 V	11 L	11 Me		11 L
			12 V	12 V	12 Me	12 Me			12 M	12 J		12 M
					13 L	13 J			13 Me	13 V		13 Me
					14 M	14 V	14 L	14 L	14 J		14 M	14 J
					15 Me	15 L	15 M	15 M	15 V		15 Me	15 V
16 L	16 J		16 M	16 M	16 J	16 M	16 Me	16 Me	16 L	16 L	16 J	
17 M	17 V		17 Me	17 Me	17 V	17 L	17 J	17 J	17 M	17 M	17 V	
18 Me			18 J	18 M	18 M	18 M	18 V	18 V	18 L	18 Me		18 L
19 J			19 V	19 Me	19 Me	19 Me			19 M	19 J		19 M
20 V	20 L	20 Me		20 J	20 L	20 J			20 Me	20 V	20 L	20 Me
					21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 M	21 M	21 J
					22 Me	22 V	22 M	22 M	22 V	22 V	22 Me	22 V
23 L	23 J	23 Me	23 M	23 M	23 J	23 M	23 Me	23 Me		23 L	23 J	
24 M	24 V	24 M	24 Me	24 Me	24 V	24 L	24 J	24 J		24 M	24 V	
25 Me			25 J	25 M	25 M	25 M	25 V	25 V	25 L	25 Me		25 L
26 J			26 V	26 V	26 Me	26 Me			26 M	26 J		26 M
27 V	27 L	27 Me			27 L	27 J			27 Me	27 V	27 L	27 Me
					28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 M	28 M	28 J
					29 Me	29 L			29 V	29 Me	29 Me	29 V
30 L	30 J		30 M	30 M	30 J	30 M		30 Me		30 L	30 J	
31 M			31 V	31 V	31 L	31 L	31 J	31 J		31 M	31 M	

 Cours

 Alternance

 Congés

 Non précisé

UN STAGE PAR TRIMESTRE

⇒ **A partir de 14 ans,**

DUREE	⇒ Un stage par trimestre (de 6 à 8 semaines par trimestre)
TEMPS EFFECTIF	⇒ 28 heures par semaine sur le lieu de stage
OBJECTIF	⇒ Découvrir une profession, ⇒ Découvrir une structure, son organisation ⇒ Participer aux différentes tâches dans la mesure des possibilités et les aptitudes du jeune
PROTECTION SOCIALE	⇒ Assurance contractée « accident du travail » par l'établissement scolaire (MSA) ⇒ Conventions signées par les 3 parties : Maître de stage, Responsable légal, Maison Familiale Rurale

LIEUX DE STAGE POSSIBLES

- ◇ Auprès des enfants (classe maternelle, MAM, nourrice agréée, familles avec jeunes enfants),
- ◇ Structure collective (restaurants scolaires, service-entretien),
- ◇ Vente,
- ◇ Coiffure, esthétique,
- ◇ Restauration : cuisine, service...
- ◇ Boulangerie – pâtisserie, métiers de la bouche,
- ◇ Mécanique générale ou agricole,
- ◇ Métiers du bâtiment (maçonnerie, peinture, menuiserie, électricité, plombier ...),
- ◇ Paysagiste, pêche, agriculture,
- ◇ ou tout autre lieu en relation avec le projet professionnel du jeune.

⇒ **Cas particulier : JEUNE DE MOINS DE 14 ANS**

Votre jeune **ne peut être en stage, mais peut être mis en séquence d'observation** au sein de certaines structures :

- *Séquences d'observation dans l'entreprise familiale pour les enfants d'artisans, de commerçants ...*
- *Séquences dans une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, ...)*
- *Séquences en milieu familial (sans qu'il s'agisse nécessairement de la famille du jeune)*

Une convention de stage spécifique aux jeunes de moins de 14 ans est établie.

La séquence d'observation est **une mesure temporaire** en attendant que votre enfant ait 14 ans. Dès ses 14 ans, le jeune pourra être intégré dans une structure avec une convention de stage classique

Définition des séquences d'observation (article R.715-1-2 du code rural) :

« Les séquences d'observation ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

Elles ne peuvent être organisées qu'à partir des deux dernières années de la scolarité obligatoire, pour des élèves scolarisés au moins en classe de quatrième ou de troisième. Les modalités d'encadrement des élèves au cours des séquences d'observation sont fixées par l'établissement d'enseignement, dans le cadre général de l'organisation des sorties scolaires.

Au cours des séquences d'observation, les élèves ne peuvent pas accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est interdit au mineurs par les articles R234-11 à R234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur les autres machines, produits ou appareils de production, ni exécuter de travaux légers tels que définis à l'article R715-2. »

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE A REMPLIR ET A SIGNER (à retourner à la MFR de St Jean de Monts)

Elève :

NOM :

Prénom :

Classe : () 4ème EA () 3ème EA () CAPa 1
() CAPa 2 () Seconde BAC
() Première BAC () Terminale BAC

MFR ST JEAN DE MONTS

48 Rue de la Chesselière
85160 ST JEAN DE MONTS

☎ 02 51 58 22 70

✉ mfr.st-jean-monts@mfr.asso.fr

Entreprise / Structure d'accueil :

Raison Sociale :

Cachet de la structure d'accueil :

Numéro de SIRET :

Responsable de la structure :

M. / Mme :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél :/...../...../...../...../.....

Mail :@.....

NOM du tuteur de stage :

Fonction du tuteur :

Mail du tuteur :@.....

Période(s) de stage :

du au
du au

HORAIRES :

Jour(s)	Matin	Après midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Tâches proposées :

.....
.....
.....
.....
.....

Conditions de restauration :

.....
.....

Nom et Numéro de la compagnie d'assurance :

.....

⇒ La convention sera établie par la MFR/CFA de St Jean de Monts.

Le jeune démarre son stage **si, et seulement si**, le jeune, la MFR/CFA et le lieu de stage possèdent la convention signée des 3 parties.

SIGNATURE DU RESPONSABLE
LEGAL DE L'ELEVE

SIGNATURE
DE L'ELEVE

SIGNATURE ET CACHET DE LA
STRUCTURE D'ACCUEIL /
ENTREPRISE